

DÉPARTEMENT
DES YVELINES

CANTON
DE HOUILLES

Le Conseil Municipal se
compose de 39 membres

Le nombre des Conseillers
municipaux en exercice est
de : 39

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HOUILLES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

**DCM 22/087 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Commission extra-municipale du
temps long – Remplacement d'un membre**

Le 28 septembre 2022 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 22 septembre 2022).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} PRIM Céline, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} DUFOUR Florence, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M. CADIOT Laurent, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. HERAUD Christophe, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} COLLET Jennifer, M^{me} BELALA Monika, M. BERTRAND Romain, M. MEGRET Olivier, M. GOUT Christophe, M. CADIOU Patrick, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M. CHAMBERT Julien
- M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine par M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine
- M. SEKKAI Hadji par M. MAGA Sylvère (jusqu'à 19h49)

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. CADIOT Laurent, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. SEKKAI Hadji, à 19h49 (a pris part à tous les votes)

PARTI EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENTS :

- M. PARIS Benoît
- Mme MICHEL Fleur

Accusé de réception en préfecture
078-21780313-20220928-DCM22-087-AI
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

DCM 22/087

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Commission extra-municipale du temps long - Remplacement d'un membre

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-2,

Vu la délibération n° 20/355 en date du 23 septembre 2020 portant adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal et notamment son article 27,

Vu la délibération n°21/039 en date du 29 juin 2021 portant création de la Commission extra-municipale du temps long,

Vu la délibération n°21/040 en date du 29 juin 2021 fixant le nombre de membres de la Commission susvisée,

Vu la délibération n°21/041 en date du 29 juin 2021 portant élection des membres permanents de la commission extra-municipale du temps long,

Vu le courrier de démission de Monsieur Cédric BEAUQUESTE, conseiller municipal, en date du 7 juillet 2022,

Considérant que la prise en compte des enjeux de transition écologique, solidaire et démocratique devient incontournable dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques locales,

Considérant que la commission extra-municipale du temps long contribue à assurer l'adéquation des grands projets communaux avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme,

Considérant qu'il est convenu de procéder à la désignation d'un nouveau membre de la commission compte tenu de la démission de Monsieur Cédric BEAUQUESTE,

Considérant que, après appel à candidatures, la liste Houilles la Ville que J'Aime propose la candidature suivante : Monsieur Serge ROUSSET

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres au sein de cette commission,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (27 voix pour dont 26 voix du groupe Houilles la Ville que j'aime, 1 voix de M. HERAUD et 9 abstentions dont 6 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaire)

Article 1^{er} : DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un de ses représentants au sein de cette commission.

Article 2 : **PROCLAME** les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre d'abstentions : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Nombre de siège à pourvoir : 1
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Serge ROUSSET : 27

Article 3 : **DÉCLARE** Monsieur Serge ROUSSET membre permanent de la Commission extra-municipale du temps long

Article 4 : **RAPPELLE** que la composition de la Commission extra-municipale du temps long est la suivante :

M ^{me} LABUS	M. ROUSSET
M ^{me} BELALA	M. GOUT

VILLE DE HOUILLES

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 05 OCT. 2022

Publication effectuée le : 05 OCT. 2022

Exécutoire ce jour : 05 OCT. 2022

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON

Le Maire,

Julien CHAMBON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de publication et / ou notification

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20220928-DCM22-087-AI
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022